

Formulaire de demande d'exercice de droit syndical



DPAE-DPE

EXERCICE DU DROIT SYNDICAL

Loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 – article 34 – 7e alinéa
 Décret n° 82-447 du 28 mai 1982
 modifié par le décret n° 2012-224 du 16 février 2012

Je soussigné-e,

Nom d'usage Prénom

Corps

Établissement

ai l'honneur de solliciter du au

un congé pour formation syndicale* (compétence du recteur)

Lieu

Organisé par

(centre agréé obligatoirement)

article 13 : autorisation spéciale d'absence organisée par :
 (compétence du Directeur académique des services de l'Éducation nationale)

13.1 - représentation syndicale non représentée au conseil commun de la fonction publique^{(1)*}
 (dans la limite de 10 jours dans l'année)

13.2 - représentation syndicale représentée au conseil commun de la fonction publique^{(1)*}
 (dans la limite de 20 jours dans l'année)

(convocation obligatoire pour toute réunion)

article 16 : autorisation spéciale d'absence sur crédit d'heure^{(2)*} (compétence du Recteur)

Pour le motif suivant

(convocation obligatoire pour toute réunion)

à le

Signature

* cocher les cases correspondantes.

(1) Représentations syndicales représentées au conseil commun de la fonction publique: CGT, CFDT, FO, UNSA, FSU, SOLIDAIRES, CFTC, CGC et les syndicats nationaux qui leur sont affiliés.

(2) CGT, ASAMEN, @venir.écoles CFE-CGC FP, STC, UNSA, SGEN-CFDT, UDAS, FSU, SUD-EDUCATION, CSEN-FGAF-FAENSCENRAC-CFTC, SNCA-EIL, FNEC-FP-FO.

Avis du chef d'établissement	Décision du DASEN	Décision DPE – DPAE
Date et signature	<input type="checkbox"/> accord <input type="checkbox"/> refus motivé	<input type="checkbox"/> accord <input type="checkbox"/> refus motivé
Avis défavorable motivé	Date et signature	Date et signature
		Pour le Recteur et par délégation pour le Secrétaire Général Le Chef de Division

Destinataires : Intéressé-e

Établissement

Rectorat/DASEN



CHATEAUROUX CTC

P4

LA POSTE
dispense de timbrage

Bulletin de la section n°134

Déposé le : 21 novembre 2024

A distribuer avant le : 27 novembre 2024

34 Espace Mendès-France 36000 CHATEAUROUX Tel : 07 88 71 46 63 Mail : fsu36@fsu.fr

Site internet: <http://fsu36.fsu.fr/> FB : FSU 36

EDITO

Spécial Congrès FSU Rennes 2025

L'année 2025 est une année de congrès pour notre Fédération Syndicale Unitaire : un temps important pour la démocratie car chacun devra se prononcer sur les orientations futures de notre fédération.

Un congrès départemental est organisé les 9 et 10 Janvier 2025.

Son rôle est de réunir les personnels syndiqués à la FSU du département pour :

- débattre des thèmes nationaux et proposer des amendements ;
- discuter de l'orientation départementale des trois dernières années ;
- proposer celle des trois années à venir ;
- désigner les représentants départementaux au congrès national de Rennes (du 3 au 7 février 2025).

Autre étape importante : le vote fédéral national

Dans le supplément de "Pour" n° 259, vous avez reçu le rapport d'activité, les textes d'orientation et les listes présentées par les tendances.

Actuellement et jusqu'au 28 novembre, vous êtes amené-e-s à voter pour apporter votre avis.

Ce vote a deux objectifs:

- Le vote national d'orientation fédérale pour définir la composition du futur bureau de la FSU nationale.
- Le vote national sur le rapport d'activité qui vous permet de donner votre avis sur le travail réalisé par la FSU depuis le précédent congrès. Les résultats de ce vote permettront de peser sur les orientations des congrès départemental et national.

SOMMAIRE :

- Page 1 : Spécial congrès FSU Rennes 2025
- Page 2 : Comment voter ? / Programme du congrès FSU Indre / Inscription au congrès FSU de l'Indre
- Page 3 : Comment déposer son autorisation d'absence / convocation au congrès FSU de l'Indre
- Page 4 : Formulaire d'autorisation d'absence

FSU 36 Bulletin de la section de l'Indre, n° 134 novembre 2024
 Trimestriel / Prix : 1€ - Directeur de publication : R. TRIPON
 Imprimé par nos soins - N° de commission paritaire : 0725507427
 ISSN : 1165-8908- Routage 206/ DEOLS CHTX PPDC

Comment Voter ?

Le vote se déroule du jeudi 7 novembre au jeudi 28 novembre 2024.

Sont électeurs·rices :

- les syndiqué·e·s à jour de leur cotisation syndicale 2023-2024 dans l'un des syndicats nationaux de la FSU, sauf s'ils ont fait connaître leur démission avant la date du scrutin,
- tout·e nouvel·le adhérent·e qui au moment du vote aura acquitté sa cotisation 2024-2025.

C'est votre syndicat qui organise le vote et vous donnera les consignes.

Il vous a adressé le matériel de vote.

Pensez à VOTER

Programme du congrès FSU Indre

Jeudi 9 Janvier

9h00— Accueil café
Ouverture du congrès
10h—12h :
- Rapport d'activité FSU 36
- Bilan financier
- Vote des modifications statutaires
REPAS
13h30—17h : Travail et amendements :
- Thème 2
- Thème 4

Vendredi 10 Janvier

9h00— Accueil café
9h30—12h : Travail et amendements :
- Thème 1
- Thème 3
REPAS
13h30—16h30 : - fin des amendements
- Composition de la
délégation au congrès
national



Inscription au Congrès FSU de l'Indre

Selon le décret n°82-447 du 28 mai 1982 art. 14 modifié par le décret n°2012-224 du 16 février 2012 « Des autorisations spéciales d'absence sont également accordées, pour les besoins de l'activité syndicale ministérielle et interministérielle, aux représentants syndicaux mandatés pour participer aux congrès ou aux réunions statutaires d'organismes directeurs des organisations syndicales d'un autre niveau que ceux indiqués à l'article précédent ».

Nom: _____

Prénom: _____

Syndicat : _____

Participera au congrès FSU : le 9 janvier

Le 10 janvier

Déjeunera au RU : le 9 janvier OUI NON

le 10 janvier OUI NON

Parallèlement vous devez déposer votre demande d'autorisation d'absence 3 jours avant le congrès c'est-à-dire avant le 20 décembre 2024.

Découper ce coupon réponse et le renvoyer à la FSU de l'Indre (voir adresse plus haut) ou **par mail à fsu36@fsu.fr**

11^e CONGRÈS NATIONAL

RENNES
3-7 FÉVRIER
2025



Comment déposer son autorisation d'absence ?

- Personnels enseignants du 1^{er} degré :

Pensez à faire votre demande d'autorisation d'absence sur le site AA1D dans PIA (cocher le motif 13.2) et à joindre la convocation ci-dessous.

- Personnels des établissements scolaire du 2nd degré :

Vous devez compléter le document *Exercice du droit syndical*, le déposer à votre secrétariat jusqu'à 3 jours avant (c'est-à-dire avant le 20 décembre, vacances obligent) accompagné de la convocation ci-dessous.



F.S.U.

ENGAGÉ·ES
AU QUOTIDIEN

Section départementale DE L'INDRE

Maison des associations

34 espace Mendès France

36000 CHATEAUROUX

Mail : fsu36@fsu.fr

POUR (Nom, Prénom) :

Objet : Congrès départemental de la FSU 36

CONVOCATION

Application du droit syndical dans la Fonction Publique d'Etat
(Autorisation spéciale d'absence - article 13 du décret 82-447 du 28/05/1982)

Fonction Publique Territoriale

(Autorisation spéciale d'absence - article 16 du décret n°85-397 du 03/04/1985)

L'autorisation spéciale d'absence porte, outre la durée de la réunion statutaire elle-même, sur les délais de route nécessaires pour s'y rendre.

Conformément aux articles mentionnés ci-dessus, nous soussigné·e·s Audrey Barnaba, Pierel Duval, Pierre Laumonier, co-secrétaires départementaux de la FSU 36, certifient par la présente que est délégué·e pour participer au Congrès départemental de la FSU 36 qui se tiendra à **Châteauroux**, les **9 et 10 janvier 2025**.

La durée de convocation doit être majorée le cas échéant des délais de route.

Audrey Barnaba, Pierel Duval, Pierre Laumonier

Co-secrétaires FSU36